Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le 08/07/2021===

ID: 080-218000099-20210624-DEL2021240603-DE

ID: 080-218000099-20210624-DEL2021062403-DE

République Française

Département de la Somme

Arrondissement de Montdidier

Canton d'Ailly sur Nove

Commune d'Ailly sur Noye Conseil Municipal du 24 Juin 2021 Extrait du registre des délibérations

n°2021-24-06-03

Date de la convocation:

18 / 06 /2021

Convoqués: 23 Présents: 18 Représentés: 1 Absents: 4

Objet :

Administration

Demande de subvention – Création d'un bloc sanitaire L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre juin à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

Etaient présents: Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Jean Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Frédéric PINOIT, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE, Paolo MARCELO, Marie Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

Étaient représentés : Karine PAGEAU par Paolo MARCELO

<u>Était absent</u>: Anne Marie LATEUR, Sébastien VILLAIN, Catherine WANTIEZ, Tristan ROUSSEL-DASSONVILLE

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que ce projet de création d'un bloc sanitaire à proximité de l'entrée du théâtre de verdure et de réaménagement des sanitaires existants voisins de la halle est estimé à 184 056 € HT. Le plan de financement prévisionnel délibéré le 21 décembre dernier laissait espérer un financement croisé de 80% alliant DETR et DSIL. Ni l'une ni l'autre n'a été attribuée. Par consèquent, la commune doit mobiliser les autres financeurs institutionnels que sont le Conseil Régional des Hauts de France au titre du Plan de Relance (30%) et le Conseil Départemental de la Somme par le biais de l'enveloppe territoriale CCALN (25%).

Le plan de financement :

TAUX	MONTANT en € HT
25 %	46 014
30 %	55 217
45 %	82 825
100 %	184 056
	25 % 30 % 45 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider ce nouveau plan de financement
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions, pour ce projet, auprès du conseil département et du conseil régional
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la complétude des dossiers

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le MAIRE,

Pierre DURAN